

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis en Mairie d'Auger St Vincent.

Présents :

F.Dalongeville, S. Derriche, Laurence Cohen-Carraud, A.Mierlot, G.Kerseemaker, M-M Frizon, L. Desmet, V. Joly, J-P Nuyttens, F.Mommelé, P. Lamoureux.

Absents et excusés : C. Herbain (Procuration à F.Dalongeville), Y.Herbain (procuration à G.Kerseemaker), P.Daoust,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/03/2024

Secrétaire de séance : F.Mommelé.

Le maire ouvre le conseil municipal à 19h35.

1. Vote du compte de gestion et compte administratif assainissement 2023

Le Compte administratif et le Compte de Gestion 2023 présente un déficit d'investissement d'un montant de 31 842.43 Euros (trente et un mille huit cent quarante-deux euros et 43cts) et un excédent de fonctionnement de 39 487.60€ (trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et 60cts).

Décide sur proposition de Mr le Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement

*Ligne 001 en dépenses	31 842.43€
- Affectation complémentaires	
*1068	39 487.60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 13 Voix pour.

2. Vote du Budget assainissement 2024

Pour 2024, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- 4 600.00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 44 087.60 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 13 Voix pour.

3. Vote du compte administratif, compte de gestion et Affectation du résultat 2023 commune

Le Compte administratif et le Compte de Gestion 2023 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 46 090.22Euros.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement, s'élevant à la somme de 6 067.59€

Décide sur proposition de Mr le Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement :

Ligne 001 en dépenses : 6 067.59 Euros

- Affectation complémentaire en réserves :

Comptes 1068 46 000.00 Euros

- Report en section de fonctionnement 90,22 Euros

Ligne 002 en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 13 Voix pour.

4. Vote du Budget 2024

Pour 2024, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- 392 775.20 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 156 567.59 € en dépenses d'investissement.
- 221 875.00 en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 13 Voix pour.

5. Vote des taxes locales

Dans le cadre du débat sur le budget 2024, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes communales.

Taxe Foncière non bâties : 34.18

Taxe Foncière bâtie : 37.66

Taxe d'habitation : 18.30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 13 Voix pour.

6. Subventions 2024

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Commission des Finances a fait le choix d'octroyer les subventions suivantes :

CCAS de la Commune : 4 500€

En Forme à Auger : 350€

VEV : 350€

SIVOS : 75 552.60€
Budget ASSAINISSEMENT : 4 600€

Le Conseil Municipal dans son ensemble accepte cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 13 Voix pour.

7. Questions diverses

Le Maire, F.DALONGEVILLE